

**Débit de
boissons
1 et 3
catégories**

Monsieur le Maire,

Je soussigné GAULON

Prénom : Dominique

Profession ou qualité : Président du Comité des Fêtes

Siège social : 14 Rue de la Mairie
77130 DORMELLES

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire

A : Place St Gervais

77130 DORMELLES

Le : 14 septembre 2024

(1) A l'occasion « descentes de caisses à savon folkloriques »

Le 9 janvier 2024

Signature :

(1) Indiquer le motif : faire,
vente de charité, fête, etc...

ARRETE DU MAIRE N° 02-2024

Le Maire de la Commune : DORMELLES

Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L3335-1 du Code de la santé publique,
Vu les articles L 3352-5 et L 3334-2 et/ou L 3335-4 du Code de la santé publique,
Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 (non applicables aux départements de la Moselle, du Bas – Rhin et du Haut – Rhin en application de l'article L 2542-1 et/ou L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Arrête :

Mr GAULON Dominique est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel

Et temporaire de boissons de 1 et 3 catégories

A (1)

Place St Gervais
77130 DORMELLES

Le samedi 14 septembre 2024

Le
Le
Le

toute la journée

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.
La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie le : 9 janvier 2024

(1) Préciser le lieu envisagé de l'ouverture du débit
A conserver en Mairie.


Le Maire,
Francis LARGILLIERE